

Les conclusions cherchent à faire le point sur la question des forges d'Avaugour, tracent les perspectives de recherches portant sur la sidérurgie bretonne au moment de la Renaissance et sur les tentatives de transformations techniques. Enfin, elles évaluent la portée d'une connaissance détaillée des sites industriels armoricains souvent capables d'enrichir l'histoire de la Bretagne, d'autant que, nous l'avons déjà souligné, l'auteur n'hésite pas à l'exprimer aussi en terme de patrimoine.

Allant bien au-delà des études monographiques qui constituent en elles-mêmes un contingent important dans la bibliographie consacrée à la sidérurgie en Bretagne, cette analyse de synthèse traduit à plusieurs reprises la fécondité de la confrontation des sources dans un champ historique que rarement jusqu'alors en Bretagne un corpus aussi précis n'était venu alimenter. En même temps, elle expose à un éclairage critique le mythe d'une économie bretonne fondée sur l'agriculture et l'activité des drapiers-toiliers, trop enclavée pour réellement s'engager sur la voie de sa révolution industrielle. A la lecture de ces pages, nul en effet ne saurait désormais méconnaître la solide organisation du travail et l'abondante production du réseau d'usines à fer armoricaines à l'époque proto-industrielle, et sa réorganisation en plein siècle de l'industrie.

L'auteur de cette recherche très documentée figure par ailleurs parmi les animateurs du groupe de recherches en histoire industrielle de la Bretagne (associé au CRBC et au CNRS). Les travaux qu'il publie ici sont tout à fait révélateurs des objectifs qu'il entend initier : dresser l'inventaire du tissu industriel de la Bretagne, comprendre l'évolution technique ouvrière et patronale du paysage industriel breton, enfin étudier le phénomène de désindustrialisation de la Bretagne au début du 20<sup>e</sup> siècle.

Pascal AUMASSON

J. Malo RENAULT, *Les pseudonymes des bretons, 16<sup>ème</sup>-20<sup>ème</sup> siècle*. Rennes 1987-1988, 2 vol. in-8°, 214 p., Studi, numéros 32 et 33.

L'ancien conservateur de la bibliothèque municipale de Rennes a utilement consacré sa retraite à recueillir une abondante documentation relative aux pseudonymes des auteurs bretons du 16<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle, éditée par le Centre Régional de Documentation Pédagogique de Rennes dans sa revue Studi. Il s'agit de la liste de tous les auteurs, d'expression française ou d'expression bretonne qui sont nés sur le territoire de la Bretagne historique, de ceux qui sont d'ascendance bretonne et ont conservés des liens avec leur pays d'origine et des « étrangers » enracinés en Bretagne et qui ont souvent participé à ses activités culturelles.

L'ouvrage comprend deux parties : la première énumère les signatures composées d'initiales puis les pseudonymes accompagnés du nom de leur

utilisateur (1); la deuxième est la table alphabétique des personnes figurant dans la première partie, accompagnée de renseignements biographique élémentaire (lieu et date de naissance, date éventuelle de décès).

Dans une brève introduction, l'auteur étudie les sources d'inspiration et les raisons du choix des pseudonymes: initiales, traduction française ou bretonne, anagramme, jeux de mots. L'inspiration peut venir d'une ascendance, d'un nom de parenté (surtout en breton), du nom d'une paroisse, d'une région ou d'un lieu-dit, d'un souvenir personnel, d'un trait physique ou moral, d'un métier, de la nature (surtout en breton) ou d'un personnage célèbre de l'Antiquité celtique ou latine.

Voilà un utile instrument de travail, fruit d'une grande patience et d'une longue persévérance. Son auteur mérite la reconnaissance de tous les chercheurs.

Jacques CHARPY.

## La procédure criminelle du Parlement de Bretagne (2)

J'avais dans un mémoire de Doctorat, étudié la procédure criminelle au XIV<sup>ème</sup> siècle d'après la Très Ancienne Coutume de Bretagne. Et mon but initial avait été, dans le cadre d'une thèse, de rechercher quelle application en avait été faite dans la pratique. Or, force me fut de constater qu'il n'existait pas, ou plus, d'archives judiciaires criminelles de cette époque. Je dus alors descendre dans le temps, du XIV<sup>ème</sup> jusqu'à une période sur laquelle existait une documentation suffisante; ce qui me conduisit jusqu'à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle.

La masse documentaire qui s'offrit alors à moi relevait de la forêt vierge qu'il allait me falloir explorer. Or cette exploration devait se révéler aussi passionnante que fructueuse.

Passionnante il le fallait pour me permettre de surmonter les difficultés. Difficulté de lecture surtout, due à la fois à la plume incertaine des greffiers, et à l'état, souvent défectueux, de certains documents. De plus

---

(1) Il existe une légère incertitude pour les mots commençant par l'article défini français ou breton, placés tantôt à l'article, tantôt au mot qui suit, tantôt aux deux entrées.

(2) Nous publions ici la conférence faite par Madame Christiane PLESSIX-BUISSET lors de la présentation à Rennes le 26 mars 1988 de son ouvrage *Le criminel devant ses juges en Bretagne aux XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles*. Maloine Éditeur, 1988, in-8°, 573 p.